



# PRÉFET DE L'EU

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Elections,  
de la Légalité  
et de l'Environnement

## PROCES VERBAL DE L'ELECTION 2020 des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale

Collège des représentants des communes dont la population  
est inférieure à la moyenne départementale

Le 09 novembre 2020, en exécution du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-42 à L. 5211-44, R. 5211-19 à R. 5211-26, fixant les modalités de désignation des membres élus de la commission départementale de la coopération intercommunale, s'est réunie la commission de recensement des votes de l'Eure.

La commission de recensement de la préfecture de l'Eure est composée comme suit :

M. Philippe BARON, président ;  
M. Jean-Claude LANOS, maire de Chennebrun ;  
Mme Laurence DUVAL, maire de Canappeville ;  
Mme Claire CARRERE GODEBOUT, maire de Graveron Semerville ;  
M. Xavier HUBERT, conseiller départemental ;  
Mme Nathalie LAMARRE, conseillère régionale ;  
Mme Amélie CRETIEN, secrétaire.

La commission de recensement a procédé au dépouillement des enveloppes adressées par voie postale à la préfecture **avant le 6 novembre 2020 à 12 heures**.

Nombre d'électeurs (maires) inscrits dans le collège des représentants  
des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale :

\_\_\_457\_\_\_

Nombre d'enveloppes extérieures recensées :

\_\_\_399\_\_\_

Nombre d'enveloppes extérieures non validées :  
(votant n'ayant pas la qualité d'électeur, présence  
de plusieurs enveloppes intérieures)

\_\_\_6\_\_\_

Reste nombre de votants :

373

Enveloppes renfermant des bulletins nuls :	<u>7</u>
Enveloppes renfermant des bulletins blancs ou sans bulletin :	<u>6</u>
<b>Total des suffrages non exprimés :</b>	<b>13</b>
<b>Reste suffrages exprimés :</b>	<b>360</b>

**TOTAL DES SUFFRAGES ET DU NOMBRE DE SIEGES OBTENUS  
PAR CHAQUE LISTE DE CANDIDATS**

Liste présentée par : Union des maires et des élus de l'Eure

Suffrages : ..... 195 .....

Sièges : ..... 5 .....

Liste présentée par : Association des maires ruraux de l'Eure

Suffrages : ..... 165 .....

Sièges : ..... 5 .....

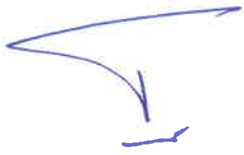
**CLOTURE DU PROCES VERBAL**

Sont proclamés élus membres de la commission départementale de la coopération intercommunale du département de l'Eure, au titre des représentants du collège des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| 1 :- <u>LANOS Jean-Claude</u>          | 6 :- <u>BUSSIERE Laurence</u>       |
| 2 :- <u>DUVAL Laurence</u>             | 7 :- <u>DELABRIERE Didier</u>       |
| 3 :- <u>PICHOIS Jean-Pierre</u>        | 8 :- <u>CARRERE-GADEBOUT claire</u> |
| 4 :- <u>JEANNE Danielle</u>            | 9 :- <u>MINIER Patrick</u>          |
| 5 :- <u>BOURLON DE ROUVRE Emmanuel</u> | 10 :- <u>FROMENT-PROUVOST Anne</u>  |

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 09 novembre 2020 à 15.h.00, est signé après lecture par le président, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président



P. Baron

Le Maire de  
Chennebrun



J.C. Lanos

Le Maire de  
Canappeville



L. Duval

Le Maire de  
Graveron Semerville



C. Carrere Godebout

Le Conseiller départemental



X. Hubert

Le Conseiller régional



N. L. amarre

Le Secrétaire,



A. Crétien